

CSEC (ex CCE) NOVEMBRE 2021

*Déclaration Sud Aérien

Que se passe-t-il autour de SPARTAN AEROTECH ? Une société montée par d'anciens collègues d'AF partis en PDV mais qui contractualisent aujourd'hui avec Air France DGI pour reprendre des marchés d'entretien de maintenance en ligne dans nos escales... Dans ce milieu fermé d'ex-collègues/responsables de la maintenance, l'appel d'offre a-t-il été d'une neutralité exemplaire ?

*Résultats Air France du troisième trimestre 2021

Anne RIGAIL juge ce trimestre « *décevant car il ne permettra pas de rattraper la sous-activité des 6 premiers mois 2021* ». Cette crise COVID est profonde et toutes les compagnies souffrent d'une baisse d'activité.

Résultat d'exploitation par entité du Groupe AF au 3eme trimestre :

Passage	Cargo	Transavia	Maintenance	Total Groupe AF
-324 M€	+230 M€	+38 M€	+11 M€	-45 M€

La direction persiste dans sa présentation des chiffres : comparer nos résultats pré-crise (2019) à ceux d'aujourd'hui, fait évidemment apparaître des pertes ! Mais le COVID aura tellement bouleversé l'activité aérienne mondiale que de se comparer à « hier » n'a plus trop de sens... à part chercher à faire peur ou à culpabiliser ses acteurs. **NON la crise actuelle n'est pas la faute des salariés d'Air France ! Mais nos dirigeants produisent actuellement une idéologie qui justifierait de nous faire payer l'addition !** Et cela devient encore plus cynique lorsque la crise sert d'effet d'aubaine pour accélérer la déstructuration de notre compagnie :

- Remplacement du court/moyen-courrier AF par Transavia (= dumping-social intra-groupe, perte d'emplois Air France, dégradation de la qualité proposée aux passagers)
- Aggravation de la Prod'Balance avec KLM (= de plus en plus de passagers AF sont orientés, à notre détriment, vers KLM)
- Généralisation du sous-effectif (= surproductivité, dégradations des conditions de travail)

Depuis 2019, la perte d'effectifs est une réelle saignée d'Air France : **déjà beaucoup de difficultés pour assurer la sous-activité actuelle, alors comment imaginer remettre la compagnie à 100% pour absorber le rebond ?**

HALTE AUX DESTRUCTIONS MASSIVES D'EMPLOIS !

Baisse d'effectifs AF entre 2019 et 2021		
Pilotes	-273	-5,4%
PNC	-1 073	-7,7%
Personnel Sol	-4 048	-11,9%

*Point APLD (Activité Partielle Longue Durée) et divers

Le nouveau variant va perturber la saison hiver avec de nombreuses fermetures de frontières...

- Prime Macron/inflation AF = 100€ net pour les salaires <2 000€ net/mois (avant prélèvement à la source), versée en décembre 2021 ou janvier 2022.
- Intéressement 2019 AF = suivant le choix du salarié, versement d'environ 114 € net pour (PS et PNC) et 356 € net pour les PNT, versement les 22-23 décembre.



***** VENTE DU GYMASE D'ORLY ... MAGOUILLES ET COMPAGNIE ? *****

Air France a signé, avec VINCI, une promesse de vente concernant un terrain à Orly de 42 000m² sur lequel se trouve des installations sportives du CSEC (et utilisées de longue date par l'ASAF).

VINCI a un projet immobilier lié à une réurbanisation de ce secteur... (avec de gros bénéfices à la clef). Pour finaliser cette opération, l'accord du CSEC est nécessaire (puisqu'il est le propriétaire du gymnase et des locaux sportifs) et doit être voté en session.

Combien valent les installations sportives du CSEC, et l'intérêt des salariés AF a-t-il bien été défendu dans ce dossier de vente de patrimoine ?

- 1) En juin 2021, avec l'accord de l'ancien Bureau du CSEC (CFE-CGC), AF propose à la session un prix de vente à 1,6 millions€ → Refus des élus de la session (aucune documentation officielle fournie aux élus)
- 2) Quelques mois plus tard, après la démission du Bureau du CSEC, AF propose un prix de vente à 2,1 millions€ → Refus des élus de la session (aucune documentation officielle fournie aux élus)
- 3) **En septembre 2021, Sud Aérien est élu au Bureau du CSEC, et surprise, nous avons depuis appris que :**
 - **dès novembre 2019 : un mail envoyé par AF informait l'ancien Bureau que le prix de vente estimé par VINCI et AF était bien supérieur : « ...le montant de cette indemnité ne devra pas être supérieur à 2 500 000€.** ». L'ancien Bureau savait donc que le prix de vente pouvait monter jusqu'à 2,5 millions€, mais ils ont laissé la direction d'AF venir avec des propositions bien inférieures ! Pourquoi ?
 - une convention datant de 1976, et liant Air France au CSEC (jusqu'en 2047), oblige AF en cas de vente du terrain à :
 - ✓ Trouver un terrain de relogement à proximité d'Orly et reconstruire les bâtiments sportifs perdus par le CSEC
 - ✓ Ou fournir une indemnité compensant les pertes de terrain et d'activité (et dans ce cas, le montant s'envolerait bien plus haut que 2 500 000€.)Si les élus du CSEC avaient accepté cette vente (telle que négociée entre AF et VINCI), cette convention de 1976 aurait été annulée, délivrant Air France de son obligation de relogement et de reconstruction des bâtiments sportifs !

Tous ces accords/conventions n'ont jamais été présentés aux élus avant la session d'aujourd'hui ! Il aura fallu que Sud Aérien « fouille » les archives du CSEC pour les faire ressortir et les présente à tous les élus.

C'est un total manque de transparence d'Air France ET DE L'ANCIEN BUREAU DU CSEC.

Dans quel but ? Afin de vendre « au plus bas » ? C'est scandaleux !

A qui profitent ces méthodes ? Certainement pas aux salariés AF !!

L'ensemble des élus refusent donc de voter cette vente, et une prochaine réunion est prévue entre AF et le nouveau Bureau du CSEC pour négocier : un terrain d'entente financier qui ne spoliera pas les salariés Air France.